



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OMC DANS LE DOMAINE
SPS EN 2013: INFORMATIONS GÉNÉRALES, PROCESSUS
DE SÉLECTION ET FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Révision

1. Le Secrétariat de l'OMC prévoit d'organiser en 2013 plusieurs activités d'assistance technique consacrées à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). Ces activités comprennent: des cours d'apprentissage en ligne, des séminaires nationaux, un atelier thématique à Genève, des ateliers régionaux et un cours avancé.² Elles portent principalement sur les dispositions de l'Accord SPS, les questions de mise en œuvre et les dernières discussions qui ont lieu au Comité SPS.³ L'objectif global des activités d'assistance technique SPS est d'améliorer les connaissances et les compétences des fonctionnaires gouvernementaux appartenant aux pays en développement Membres de l'OMC et observateurs, afin qu'ils puissent mieux comprendre et mettre en œuvre l'Accord SPS, tirer parti de ses dispositions et renforcer leur capacité de prendre part aux travaux du Comité SPS (pour de plus amples renseignements sur les activités d'assistance technique dans le cadre de l'Accord SPS, veuillez consulter le site Web de l'OMC à l'adresse suivante: <http://www.wto.org/sp/at>).

2. Le présent document donne des informations détaillées sur chacune des activités d'assistance technique de l'OMC prévues pour 2013 dans le domaine SPS, avec des renseignements sur les dates, les lieux, les critères d'admission et de sélection des participants, les instructions concernant la présentation des candidatures, les délais et les conditions préalables le cas échéant.

3. Le présent document est organisé selon les différents types d'activités d'assistance technique menées par l'OMC dans le domaine SPS:

- cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS;
- séminaires SPS nationaux;
- atelier thématique sur l'Accord SPS;
- ateliers régionaux sur l'Accord SPS;
- cours SPS avancé et session de suivi.

4. Un tableau chronologique indiquant les dates et les étapes du processus de candidature pour toutes les activités d'assistance technique dans le domaine SPS en 2013 figure à l'annexe I.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Outre ces activités d'assistance technique spécifiques dans le domaine SPS, l'OMC dispense des cours de formation pendant lesquels l'Accord SPS est examiné, comme les cours d'introduction destinés aux pays les moins avancés (PMA), les cours de politique commerciale de courte durée, les cours régionaux de politique commerciale et les cours avancés de politique commerciale.

³ Trois réunions du Comité SPS sont prévues en 2013: 21-22 mars, 27-28 juin et 17-18 octobre. Des réunions informelles du Comité et d'autres ateliers relatifs aux mesures SPS seront éventuellement organisés durant les semaines où le Comité se réunit. Ces dates sont indiquées sous réserve.

5. La structure, le contenu, le public visé, les conditions préalables, les exercices et le matériel de ces activités spécifiques seront conformes à la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC.⁴ Par conséquent, chacune des activités est affectée d'un échelon allant du "niveau 1" (le moins avancé, cours d'introduction) au "niveau 3" (le plus avancé, formation approfondie). Ce classement aidera, entre autres choses, les candidats à connaître le niveau prévu de l'activité avant de présenter leur demande et permettra au Secrétariat de déterminer plus facilement si le profil et l'expérience d'un candidat correspondent au niveau de l'activité lorsqu'il sélectionnera les candidatures. Au bout du compte, il aidera à faire en sorte que les participants à une activité particulière soient en mesure de suivre les discussions et d'y contribuer de la manière la plus efficace et qu'ils aient un niveau harmonisé de compréhension de l'Accord SPS. On trouvera à l'annexe II des renseignements complémentaires sur la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC, ainsi qu'un tableau indiquant le niveau de chacune des activités d'assistance technique dans le domaine SPS.

1 COURS D'APPRENTISSAGE EN LIGNE SUR L'ACCORD SPS

Niveau de cette activité: 1 3

6. L'OMC dispense un cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS, afin de permettre aux fonctionnaires gouvernementaux du monde entier d'apprendre, grâce à un outil interactif, quels sont les dispositions de base et les principes de l'Accord SPS, les travaux du Comité SPS et les différends dans le domaine SPS portés devant le mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Durant tout le cours, les participants bénéficient d'un tutorat personnel de la part d'un fonctionnaire du Secrétariat de l'OMC, qui est chargé d'apporter des éclaircissements et de répondre à toutes les questions dans le domaine SPS. Bien qu'une brève introduction à l'Accord SPS figure dans le cours d'apprentissage en ligne "Introduction à l'OMC", ce cours en ligne sur l'Accord SPS est le principal cours d'introduction consacré spécifiquement à l'Accord.

7. Le cours existe dans les trois langues officielles de l'OMC (anglais, espagnol et français) et il est divisé en huit modules qui doivent être achevés dans un délai de trois mois. À la fin de chaque module, il est demandé aux participants de passer un bref test en ligne. Ces tests doivent être effectués pour que le cours puisse être achevé avec succès.

8. Il est nécessaire d'avoir achevé le cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS pour pouvoir participer à plusieurs autres activités d'assistance technique dans le domaine SPS telles que les ateliers régionaux et le cours avancé. Toutefois, le fait d'avoir achevé ce cours **ne garantit pas** au candidat qu'il sera sélectionné pour d'autres activités de formation dans le domaine SPS. Les fonctionnaires gouvernementaux qui ont déjà suivi le cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS, dans l'une quelconque des langues disponibles, ne sont pas tenus de le recommencer.

9. L'OMC dispense le cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS tout au long de l'année.

10. Bien que le matériel d'apprentissage en ligne de l'OMC soit librement accessible sur le site Web de la formation en ligne de l'Organisation, les participants doivent s'inscrire et remplir un formulaire de nomination pour suivre un cours contrôlé par un formateur, accéder aux examens de fin de module et obtenir un certificat de l'OMC.

11. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et des observateurs qui souhaitent s'inscrire au cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS doivent aller sur le site Web de la formation en ligne de l'OMC (<http://etraining.wto.org/>). Pour s'inscrire au cours, ils doivent remplir et présenter deux formulaires:

- a. **le formulaire d'inscription en ligne:** disponible à l'adresse <http://etraining.wto.org/> sous "Cours en ligne", qui doit être rempli en ligne. Le système générera un numéro d'inscription à utiliser pour le "formulaire de nomination";
- b. **le formulaire de nomination:** la participation de chaque candidat doit être confirmée par les autorités gouvernementales responsables. Le formulaire de nomination est

⁴ L'objectif principal de la stratégie d'apprentissage progressif est de relever les niveaux de formation et de rendre les participants autonomes, afin de renforcer et de maintenir la capacité humaine et institutionnelle durable des pays bénéficiaires à participer de la manière la plus efficace possible au système commercial multilatéral fondé sur des règles.

également disponible à l'adresse <http://etraining.wto.org/> sous "Cours en ligne". Une fois rempli, il doit être envoyé soit par courrier électronique (document numérisé) à l'adresse learning.registration@wto.org, soit par fax au +41 22 739 5191.

12. Des précisions et des instructions sur la procédure d'inscription au cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS sont données sur le site Web <http://etraining.wto.org/>.

2 SÉMINAIRES SPS NATIONAUX

Niveau de cette activité: 1 3

13. Les pays en développement Membres de l'OMC et observateurs peuvent demander des séminaires nationaux afin de répondre à des besoins spécifiques de formation concernant l'Accord SPS et sa mise en œuvre. Le programme de ces séminaires est élaboré par le pays bénéficiaire en consultation avec le Secrétariat de l'OMC. Il est possible de traiter l'Accord SPS et l'Accord OTC, ou l'Accord SPS et l'Accord sur l'agriculture, au cours d'un même séminaire.

14. Le niveau des séminaires SPS nationaux peut être inférieur (plus introductif) ou supérieur (approfondi, formation avancée), selon les besoins de formation exprimés par le Membre et le niveau de connaissances et d'expérience des participants. Il est également possible d'organiser deux activités nationales successives pour des participants différents; la première au niveau d'introduction et la seconde au niveau avancé, par exemple. Le Secrétariat s'efforcera d'adapter la structure et le contenu de ces séminaires à chaque demande et sur la base de consultations avec le Membre bénéficiaire durant la phase de préparation du séminaire.

15. Pour demander un séminaire national sur l'Accord SPS, les Membres et observateurs doivent présenter une demande officielle conformément au formulaire de demande nationale d'ATLC (JOB/TC/2), qui figure dans la pièce jointe I.⁵

16. La demande doit être présentée par l'intermédiaire du point de contact du Membre ou de l'observateur auprès de l'OMC (par exemple la mission à Genève) et être adressée, avec une lettre d'accompagnement, au Directeur de l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) par fax au +41 22 739 5764.

17. En raison du nombre croissant de demandes de séminaires SPS nationaux reçues au cours des dernières années, le Secrétariat invite les Membres et observateurs à présenter leur demande dès que possible (de préférence au premier semestre de l'année), pour permettre une coordination et une préparation appropriées de ces activités.⁶

3 ATELIER THÉMATIQUE SUR L'ACCORD SPS

Niveau de cette activité: 1 3

18. Le Secrétariat organisera un atelier spécial sur les difficultés d'accès aux marchés liées aux mesures SPS, à Genève (Suisse) le lundi 14 octobre 2013. Les réunions informelles et ordinaires du Comité SPS se tiendront les 16-18 octobre 2013.

19. L'atelier a pour objectif de réunir des fonctionnaires, sélectionnés parmi les participants ayant déjà suivi le cours avancé sur les mesures SPS, pour une séance approfondie axée sur les difficultés spécifiques en lien avec les mesures SPS que les Membres rencontrent dans le cadre de leurs exportations de produits agricoles et sur la manière dont elles ont été traitées, en vue d'élaborer des lignes directrices ou des recommandations susceptibles d'être plus largement applicables:

- a. Les participants auront la possibilité de discuter des difficultés spécifiques d'accès aux marchés en lien avec les mesures SPS, qu'ils ont rencontrées dans le cadre de leurs

⁵ L'IFCT modifie actuellement son formulaire de demande d'ATLC et développe une plate-forme en ligne pour que les Membres de l'OMC et les observateurs puissent présenter leurs demandes de séminaires nationaux.

⁶ Même si tous les efforts sont faits pour répondre aux demandes des Membres et observateurs, le Secrétariat ne peut garantir qu'il disposera des ressources nécessaires pour organiser tous les séminaires nationaux demandés au cours de l'année.

exportations agricoles, et de partager leurs expériences au sujet de la manière dont ils sont parvenus à les résoudre.

- b. Les représentants du Codex, de la CIPV et de l'OIE seront invités à fournir des renseignements sur des questions choisies concernant les principales difficultés d'accès aux marchés dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé animale et de la protection des végétaux.
- c. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) sera invité à faire une présentation sur les projets financés qui ont ciblé certaines difficultés particulières d'accès aux marchés.

20. L'atelier est ouvert à tous les délégués des Membres de l'OMC et des observateurs qui assisteront à la réunion du Comité SPS d'octobre 2013.

21. Avec l'aide financière du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD), l'OMC parrainera la participation d'une cinquantaine de fonctionnaires gouvernementaux des pays en développement Membres et observateurs. Le Secrétariat sélectionnera les participants à parrainer à partir des candidatures envoyées par des fonctionnaires gouvernementaux ayant déjà participé à un cours avancé sur les mesures SPS. Les candidats devront indiquer des exemples pertinents illustrant la manière dont ils ont fait face à des difficultés d'accès aux marchés liées aux mesures SPS. La préférence sera donnée aux candidatures émanant des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement Membres et observateurs qui n'ont pas bénéficié récemment d'un parrainage pour participer à un atelier thématique sur l'Accord SPS.

22. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et des observateurs qui remplissent les critères susmentionnés et qui souhaitent participer à l'atelier thématique doivent consulter les instructions données dans l'annexe III, puis remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, accessible à l'adresse suivante:

<https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/wto-sps-technical-assistance-application-form/>.

23. Le Secrétariat de l'OMC fournira aux participants retenus un billet d'avion aller-retour en classe économique (tarif excursion, le cas échéant) et leur versera, le premier jour de l'atelier, une indemnité journalière de subsistance pour la durée de l'atelier et des réunions du Comité SPS (du 14 au 18 octobre 2013) et une indemnité pour leurs faux frais au départ et à l'arrivée. Les autres arrangements administratifs seront communiqués directement aux participants avant l'atelier.

4 ATELIERS RÉGIONAUX SUR L'ACCORD SPS

Niveau de cette activité: 1 3

4.1 Présentation générale

24. Le Secrétariat de l'OMC organise des ateliers régionaux sur l'Accord SPS, afin de permettre aux participants de connaître entièrement l'Accord, sa mise en œuvre et ses incidences possibles aux niveaux régional et national. Ces ateliers sont généralement financés par le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD).

25. Les ateliers régionaux offrent aussi aux fonctionnaires gouvernementaux de différents pays en développement qui travaillent dans le domaine SPS l'occasion d'établir des contacts avec leurs homologues des autres pays en développement de la région, facilitant ainsi les échanges d'informations et le partage des meilleures pratiques concernant la mise en œuvre de l'Accord SPS.

26. Des représentants du Codex, de la CIPV et de l'OIE participent activement à ces ateliers régionaux en tant qu'experts, apportant leurs connaissances et leur expérience dans leurs domaines de compétence. L'OMC peut également inviter les organisations régionales compétentes, les institutions et organisations internationales et régionales de développement et d'autres organisations d'assistance technique ainsi que des donateurs bilatéraux qui interviennent dans le domaine SPS à informer les participants de leurs dernières activités.

4.2 Ateliers régionaux sur l'Accord SPS en 2013

27. Conformément au Plan biennal d'assistance technique et de formation 2012-2013 (WT/COMTD/W/180/Rev.1), deux ateliers régionaux sur l'Accord SPS seront organisés en 2013:

- un atelier régional pour les pays francophones d'Afrique; et
- un atelier régional pour les pays arabes (organisé conjointement avec le Fonds monétaire arabe).

28. Des renseignements et des instructions spécifiques pour chacune de ces deux activités figurent dans l'annexe IV.

4.3 Processus de sélection

29. Le Secrétariat de l'OMC procédera à une sélection afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles en s'assurant que seuls les candidats ayant les qualifications et les aptitudes requises participent aux ateliers régionaux. Il examinera les candidatures présentées par tous les Membres et observateurs admissibles, sous réserve qu'elles aient été reçues dans les délais prescrits et que le candidat remplisse les conditions préalables. Il veillera à ménager un équilibre général en ce qui concerne les spécialisations, les pays d'origine et le sexe des participants.

30. Le Secrétariat sélectionnera au maximum 30 participants pour chaque atelier régional. Ces ateliers s'adressent aux fonctionnaires gouvernementaux:

- a. qui exercent des responsabilités directes dans le domaine SPS, c'est-à-dire au sein de l'autorité responsable des notifications ou du point d'information SPS, du point de contact pour le Codex, la CIPV ou l'OIE, ou d'un ministère compétent chargé de coordonner les questions SPS et le commerce international; et
- b. qui peuvent justifier d'un niveau intermédiaire de compréhension des principes et de la structure de l'OMC, ainsi que des principes et dispositions de l'Accord SPS.

31. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et observateurs qui souhaitent participer aux ateliers régionaux doivent consulter les instructions données dans l'annexe IV, puis remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, accessible à l'adresse suivante: <https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/wto-sps-technical-assistance-application-form/>.

32. Le Secrétariat fera savoir aux points de contact des Membres et des observateurs auprès de l'OMC (par exemple la mission à Genève) quels candidats de leur gouvernement il envisage de sélectionner avant de prendre une décision finale.

33. L'OMC fournira aux participants sélectionnés un billet d'avion aller-retour en classe économique (tarif excursion, le cas échéant), l'hébergement en pension complète à l'hôtel où l'activité sera organisée (chambre, petit-déjeuner, déjeuner, dîner et transfert aéroport-hôtel-aéroport). L'OMC versera en outre aux participants confirmés un forfait de 100 francs suisses pour leurs faux frais. Cette somme sera versée dans les deux semaines suivant la fin de l'activité, via Western Union ou par transfert bancaire, une fois que le participant sera rentré dans son pays. De plus, lorsque des escales sont mentionnées sur le billet d'avion fourni par l'OMC, le participant recevra la somme de 300 francs suisses par escale. Cette (Ces) somme(s) sera (seront) versée(s) dans les deux semaines suivant la fin de l'activité, via Western Union ou par transfert bancaire et une fois que le participant sera rentré dans son pays. Les autres arrangements administratifs seront communiqués directement aux participants avant chaque activité.

4.4 Conditions de participation

34. La préférence sera donnée aux candidats ayant achevé avec succès le cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS au moment où ils présenteront leur candidature. Tous les participants seront censés avoir achevé le cours d'apprentissage en ligne avant le début de l'atelier. Voir la section 1 concernant l'inscription au cours d'apprentissage en ligne.

5 COURS SPS AVANCÉ ET SESSION DE SUIVI

Niveau de cette activité: 1 3

5.1 Présentation générale

35. Le cours SPS avancé de 2013 aura lieu du **7 au 25 octobre 2013** à Genève (Suisse), en **anglais**. Il s'agit d'une activité de formation approfondie et pratique sur l'Accord SPS, destinée à encourager l'engagement actif des participants sur les questions SPS, allant de l'examen des problèmes nationaux de mise en œuvre à l'identification des difficultés d'accès aux marchés liées aux mesures SPS, en passant par l'élaboration de stratégies pour surmonter ces difficultés. Le cours a également pour objectif d'aider les fonctionnaires gouvernementaux des pays en développement à optimiser leur participation aux travaux du Comité SPS.

36. Le cours comprend plusieurs séances et exercices pratiques portant sur la mise en œuvre de l'Accord SPS. Les séances de la première semaine sont destinées à approfondir la compréhension de l'Accord. La deuxième semaine, les participants suivront l'atelier sur les difficultés d'accès aux marchés et assisteront aux réunions du Comité SPS, afin d'apprendre comment le Comité travaille concrètement, de manière à se familiariser avec ses règles et procédures et à participer aux discussions qui y ont lieu. La troisième semaine, les participants compareront leurs expériences et en apprendront davantage sur la manière d'améliorer la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord SPS, y compris l'application de notions et de principes tels que l'analyse des risques, l'harmonisation, l'équivalence, la régionalisation et la transparence. Le règlement des différends, l'assistance technique et la coopération ainsi que le traitement spécial et différencié seront également abordés. Le cours est accompagné de séances d'information auxquelles participent des délégués SPS. Les participants ayant suivi l'un des cours précédents et assistant aux réunions du Comité SPS feront part de leurs expériences aux participants actuels concernant l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres plans d'action. Plusieurs experts extérieurs, appartenant notamment au Codex, à la CIPV et à l'OIE, participeront à certaines parties du cours.

37. Il sera demandé à chaque participant d'élaborer un plan d'action avec l'aide des formateurs. Ce plan devrait porter sur au moins une ou deux des difficultés spécifiques de mise en œuvre et/ou d'accès aux marchés rencontrées dans leur pays. Durant le cours, les participants rencontreront régulièrement leurs formateurs en vue d'examiner et d'élaborer leurs plans d'action. Une fois rentrés dans leurs pays, ils devront transmettre des rapports de situation périodiques sur leurs plans d'action.

38. Une session de suivi sera organisée en juin 2014, au cours de laquelle les participants au cours avancé rendront compte de la mise en œuvre de leur plan d'action.

5.2 Processus de sélection

39. Le Secrétariat sélectionnera au maximum 25 participants pour le cours avancé. Ce cours s'adresse à des fonctionnaires gouvernementaux, notamment ceux:

- a. qui exercent des responsabilités directes dans le domaine SPS, par exemple des spécialistes de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et de la protection des végétaux, ou des fonctionnaires d'un ministère compétent chargé de coordonner les questions SPS et le commerce international;
- b. qui peuvent justifier d'un niveau avancé de compréhension des dispositions et de la structure de l'OMC, ainsi que des principes et dispositions de l'Accord SPS; et
- c. qui ont une maîtrise orale et écrite de l'anglais.

40. Les fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et observateurs qui souhaitent participer au cours avancé doivent consulter les instructions données dans l'annexe V, puis remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, accessible à l'adresse suivante: <https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/wto-sps-technical-assistance-application-form/>.

41. Le Secrétariat fera savoir aux Membres et aux observateurs auprès de l'OMC (par exemple la mission à Genève) quels candidats de leur gouvernement il envisage de sélectionner avant de prendre une décision finale.

42. Il fournira aux participants sélectionnés un billet d'avion aller-retour en classe économique (tarif excursion, le cas échéant) et leur versera, au cours de l'activité, une indemnité journalière de subsistance pour la durée du cours et une indemnité pour leurs faux frais au départ et à l'arrivée, selon le barème applicable à l'OMC. Les autres arrangements administratifs seront communiqués directement aux participants avant le cours.

5.3 Conditions de participation

43. La participation au cours avancé est soumise à deux conditions:

- a. Tous les candidats doivent avoir achevé avec succès le cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS au moment de leur demande. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé avec succès le cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS ne seront pas prises en considération. Voir la section 1 concernant l'inscription au cours d'apprentissage en ligne.
- b. Avant le début du cours, les candidats sélectionnés recevront un questionnaire destiné à évaluer le niveau de mise en œuvre de l'Accord SPS dans leur pays. Il est obligatoire de répondre à ce questionnaire pour participer au cours.

ANNEXE I

ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE SPS EN 2013 – TABLEAU CHRONOLOGIQUE

Activité	Conditions requises	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
		<i>Cours disponibles tout au long de l'année^o</i>												
Cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS (en anglais, français et espagnol)	Certification de l'OMC réservée aux fonctionnaires gouvernementaux des Membres de l'OMC et des observateurs inscrits	<i>Cours disponibles tout au long de l'année^o</i>												
Atelier régional sur l'Accord SPS pour les pays francophones d'Afrique	Cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS*	<i>Candidatures acceptées jusqu'au 7 juin</i>						Résultat de la sélection		Atelier du 17 au 20 septembre				
Atelier régional sur l'Accord SPS pour les pays arabes	Cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS*	<i>Candidatures acceptées jusqu'au 7 juin</i>							Résultat de la sélection			Atelier du 4 au 7 novembre		
Cours SPS avancé 2013 en anglais	Cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS Remplir et communiquer un questionnaire avant le cours	<i>Candidatures acceptées jusqu'au 7 juin</i>						Résultat de la sélection		Communication de la réponse au questionnaire	Cours du 7 au 25 octobre			
Atelier sur les difficultés d'accès aux marchés et les possibilités liées aux mesures SPS	Réservé aux fonctionnaires gouvernementaux ayant déjà participé à un cours SPS avancé	<i>Candidatures acceptées jusqu'au 7 juin</i>						Résultat de la sélection			Atelier et réunions du Comité SPS du 14 au 18 octobre			

^o Bien qu'ils soient disponibles tout au long de l'année, les cours d'apprentissage en ligne doivent être achevés dans les trois mois suivant le début du cours.

* La préférence sera donnée aux candidats ayant achevé avec succès le cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS au moment de leur candidature.

Tous les participants seront censés avoir achevé le cours d'apprentissage en ligne avant le début de l'atelier. Des renseignements complémentaires sont donnés dans la section 1 du présent document.

ANNEXE II

STRATÉGIE D'APPRENTISSAGE PROGRESSIF¹ ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE SPS

1. Afin d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des activités de l'OMC en matière de renforcement des capacités, l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) a élaboré une stratégie progressive destinée à relever les niveaux de formation et à rendre les participants autonomes, en vue de renforcer et de maintenir la capacité humaine et institutionnelle durable des pays bénéficiaires à participer de la manière la plus efficace possible au système commercial multilatéral fondé sur des règles.

2. À cet égard, deux grandes catégories de participants ont été identifiées:

- a. les "**généralistes**": ce sont des fonctionnaires gouvernementaux qui auront besoin d'une connaissance générale de l'OMC pour s'acquitter de leurs tâches, comme les fonctionnaires en poste dans les capitales qui s'occupent des questions relatives à l'OMC ou les délégués en poste dans les missions à Genève qui sont d'une manière générale chargés des affaires de l'OMC;
- b. les "**spécialistes**": ce sont des fonctionnaires gouvernementaux qui auront besoin d'une connaissance approfondie d'un domaine spécifique, comme ceux qui travaillent sur une question spécifique au sein d'un ministère particulier dans leur capitale (par exemple ceux qui s'occupent des questions SPS).

3. Conformément à cette stratégie, chacune des activités d'assistance technique dans le domaine SPS a été catégorisée sur une échelle de trois niveaux de formation allant du "niveau 1" (le moins avancé, cours d'introduction) au "niveau 3" (le plus avancé, formation approfondie).

Stratégie d'apprentissage progressif	
Niveau	Activité d'assistance technique dans le domaine SPS
1 et 2	Cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS ²
2	Séminaires SPS nationaux ³
2 et 3	Atelier thématique sur l'Accord SPS à Genève
2 et 3	Ateliers régionaux sur l'Accord SPS ⁴
3	Cours SPS avancé à Genève

¹ Des renseignements supplémentaires sur la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC figurent dans le document JOB/TC/4.

² Bien qu'une introduction à l'Accord SPS soit donnée dans le cours d'apprentissage en ligne "Introduction à l'OMC" de niveau 1, ce cours en ligne au sujet de l'Accord SPS est le cours de formation le plus introductif consacré spécifiquement à l'Accord.

³ Le niveau des séminaires SPS nationaux peut être inférieur (plus introductif) ou supérieur (approfondi, formation avancée), selon les besoins de formation exprimés par le Membre et le niveau de connaissances et d'expérience des participants. Le Secrétariat s'efforcera d'adapter la structure et le contenu de ces séminaires à chaque demande et sur la base de consultations avec le Membre bénéficiaire durant la phase de préparation du séminaire.

⁴ La formation dispensée durant les ateliers régionaux sera généralement plus avancée que celle donnée lors des séminaires nationaux, car elle portera aussi sur les difficultés rencontrées au niveau régional et sur les questions de coordination. Pour déterminer le niveau de chaque atelier régional, le Secrétariat tiendra compte du niveau de mise en œuvre de l'accord SPS dans les pays participants (par exemple en examinant la participation aux travaux du Comité SPS, le nombre de notifications, etc.) ainsi que du niveau général des candidats retenus.

ANNEXE III

ATELIER THÉMATIQUE SUR L'ACCORD SPS EN 2013

Titre de l'activité	Atelier sur les difficultés d'accès aux marchés et les possibilités liées aux mesures SPS
Date	Du 14 au 18 octobre 2013¹
Lieu	Genève, Suisse
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Pays les moins avancés et pays en développement Membres de l'OMC et observateurs
Conditions requises pour obtenir un financement	<p>Candidature réservée aux fonctionnaires gouvernementaux ayant déjà participé à un cours SPS avancé. Les candidats devront indiquer des exemples pertinents illustrant la manière dont ils ont fait face à des difficultés d'accès aux marchés liées aux mesures SPS.</p> <p>La préférence sera donnée aux candidatures émanant des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement Membres et observateurs qui n'ont pas bénéficié récemment d'un parrainage pour participer à un atelier thématique sur l'Accord SPS.</p>
Candidature	<p>Les candidats doivent remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne disponible à l'adresse suivante:</p> <p>"https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/wto-sps-technical-assistance-application-form/"</p> <p>Les candidats sont priés de remplir et d'envoyer le formulaire de candidature avant le <u>7 juin 2013</u>.</p> <p>Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.</p>
Résultat de la sélection	<p>Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats sélectionnés courant juillet 2013.</p> <p>Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats sélectionnés.</p> <p>Les candidats sélectionnés devront communiquer immédiatement les données de leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.</p>

¹ Les dates tiennent compte des réunions informelles et ordinaires du Comité SPS auxquelles assisteront les participants.

ANNEXE IV

ATELIERS RÉGIONAUX SUR L'ACCORD SPS EN 2013

Titre de l'activité	Atelier régional sur l'Accord SPS pour les pays francophones d'Afrique
Date	Du 17 au 20 septembre 2013
Lieu	Libreville, Gabon
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.
Conditions requises	La préférence sera donnée aux candidats ayant achevé avec succès le cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS au moment de leur candidature. Tous les participants seront censés avoir achevé le cours d'apprentissage en ligne avant le début de l'atelier. Le cours d'apprentissage en ligne est accessible sur: https://etraining.wto.org/ . Maîtrise du français.
Candidature	Les candidats doivent remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, disponible à l'adresse suivante: " https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/wto-sps-technical-assistance-application-form/ " Les candidats sont priés de remplir et d'envoyer le formulaire de candidature avant le <u>7 juin 2013</u> . Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.
Résultat de la sélection	Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats sélectionnés courant juillet 2013. Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats sélectionnés. Les candidats sélectionnés devront communiquer immédiatement les données de leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.

Titre de l'activité	Atelier régional sur l'Accord SPS pour les pays arabes (organisé conjointement avec le Fonds monétaire arabe)
Date	Du 4 au 7 novembre 2013
Lieu	Abou Dhabi, Émirats arabes unis
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Algérie, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Oman, Maroc, Mauritanie, Qatar, Royaume d'Arabie saoudite, Royaume de Bahreïn, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen.
Conditions requises	La préférence sera donnée aux candidats ayant achevé avec succès le cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS au moment de leur candidature. Tous les participants seront censés avoir achevé le cours d'apprentissage en ligne avant le début de l'atelier. Le cours d'apprentissage en ligne est accessible sur: http://etraining.wto.org/ . Maîtrise de l'anglais.
Candidature	Les candidats doivent remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, disponible à l'adresse suivante: " https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/wto-sps-technical-assistance-application-form/ " Les candidats sont priés de remplir et d'envoyer le formulaire de candidature avant le <u>7 juin 2013</u> . Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.
Résultat de la sélection	Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats sélectionnés courant août 2013. Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats sélectionnés. Les candidats sélectionnés devront communiquer immédiatement les données de leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.

ANNEXE V

COURS SPS AVANCÉ EN 2013

Titre de l'activité	Cours SPS avancé en 2013 (en anglais)
Date	Du 7 au 25 octobre 2013
Lieu	Genève, Suisse
Membres de l'OMC et observateurs admissibles	Pays les moins avancés et pays en développement Membres de l'OMC et observateurs
Conditions requises	<p>Avoir suivi avec succès le cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS.</p> <p>Les candidats doivent avoir achevé avec succès le cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur l'Accord SPS au moment de leur candidature. Les demandes présentées par des candidats qui n'ont pas achevé avec succès le cours d'apprentissage en ligne sur l'Accord SPS ne seront pas prises en considération. Le cours d'apprentissage en ligne est accessible sur: http://etraining.wto.org/.</p> <p>Il est obligatoire de répondre au questionnaire et de le remettre pour pouvoir participer au cours.</p> <p>Maîtrise orale et écrite de l'anglais.</p>
Candidature	<p>Les candidats doivent remplir et envoyer le formulaire de candidature en ligne, disponible à l'adresse suivante:</p> <p>"https://worldtradeorganization.wufoo.eu/forms/wto-sps-technical-assistance-application-form/"</p> <p>Les candidats sont priés de remplir et d'envoyer le formulaire de candidature avant le <u>7 juin 2013</u>.</p> <p>Les formulaires incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.</p>
Résultat de la sélection	<p>Le résultat de la sélection sera communiqué uniquement aux candidats sélectionnés courant juillet 2013.</p> <p>Des renseignements administratifs et logistiques seront communiqués en temps utile aux candidats sélectionnés.</p> <p>Les candidats sélectionnés devront communiquer immédiatement les données de leur passeport, notamment le numéro, le lieu et la date d'émission et la date d'expiration.</p>

APPENDICE I

JOB/TC/2

6 février 2012

MISE EN ŒUVRE DU PLAN BIENNAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE FORMATION 2012-2013

DEMANDES D'ACTIVITÉS NATIONALES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

1. Le Plan biennal d'assistance technique pour 2012-2013 a été adopté par le Comité du commerce et du développement le 14 novembre 2011 (WT/COMTD/W/180/Rev.1).
 2. Les Membres sont invités à **présenter** dès qu'ils le pourront les **demandes** d'activités nationales devant avoir lieu en 2012. Le Plan d'assistance technique laisse une flexibilité considérable pour mettre en corrélation les ressources disponibles et les demandes des pays. Le principal objectif des activités nationales est de traiter des questions spécifiques qui, en termes de priorité, ne peuvent être couvertes de manière adéquate lors des séminaires régionaux et cours régionaux de politique commerciale prévus. **Toutes les demandes devraient être adressées au Directeur de l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT).**
 3. Les demandes devraient, autant que possible, être fondées sur une **évaluation des besoins** effectuée par le bénéficiaire ou par le Secrétariat de l'OMC, comme cela apparaît dans les rapports d'examen des politiques commerciales et dans d'autres documents, ou encore par d'autres organisations. Les bénéficiaires sont invités à utiliser le formulaire de demande nationale d'assistance technique liée au commerce, joint en annexe. Les demandes devraient contenir des renseignements précis sur les thèmes/les questions à aborder, pour permettre d'adapter le mieux possible l'assistance fournie. Les Membres sont invités à indiquer, le cas échéant, l'aide déjà fournie par d'autres organismes et/ou donateurs pour répondre aux mêmes besoins ou à des besoins connexes, de manière à permettre l'utilisation efficace des ressources financières et humaines du Secrétariat.
 4. Suite à la mise en œuvre par le Secrétariat de la stratégie d'apprentissage progressif et de la méthode de gestion axée sur les résultats pour l'assistance technique liée au commerce, l'accent est mis en grande partie sur l'identification des résultats attendus ou des objectifs des activités de formation. En conséquence, il est demandé au bénéficiaire d'indiquer clairement, avant l'activité, les résultats attendus ou les objectifs liés à cette activité. L'IFCT et le pays bénéficiaire conviendront des indicateurs qui seront utilisés pour vérifier que les résultats attendus ont été obtenus.
 5. Compte tenu des ressources limitées de l'OMC, tant humaines que financières, un plan doit être établi avec soin, afin que les demandes soient satisfaites dans la mesure du possible. Si les ressources le permettent, pas plus de deux activités nationales seront organisées pour les pays en développement et pas plus de trois pour les PMA, pour chaque année civile. Ce chiffre n'a qu'une valeur indicative, le but étant d'éviter que le même bénéficiaire se voie attribuer un nombre disproportionné de séminaires nationaux.
 6. Toutes les demandes seront examinées sérieusement et avec la même attention mais, à des fins d'organisation, il serait utile que les délégations les présentent en temps voulu. Le Secrétariat encourage les Membres à donner aux hommes et aux femmes des chances égales de participer aux programmes d'assistance technique de l'OMC.
-

ANNEXE DU DOCUMENT JOB/TC/2

**FORMULAIRE DE DEMANDE NATIONALE D'ASSISTANCE
TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE (ATLC)**

Eu égard à la nature de l'assistance technique liée au commerce fournie par le Secrétariat, qui se veut déterminée par la demande, le formulaire ci-joint est conçu pour aider les pays bénéficiaires qui souhaiteraient demander la tenue d'une activité d'assistance technique dans leur pays à communiquer des renseignements de base plus détaillés et plus spécifiques sur la nature de l'activité à mener. Il s'agit, entre autres, de renseignements précis sur les produits et les résultats fixés pour l'activité, les niveaux de spécificité requis pour les présentations, les destinataires de l'activité, le niveau de connaissance attendu des participants sur le ou les sujets couverts, etc.

En outre, il serait utile au Secrétariat de comprendre comment l'activité s'intègre dans les stratégies globales des bénéficiaires et de savoir si elle est fondée sur une évaluation des besoins spécifiques et, dans l'affirmative, de quelle manière. Cela lui permettrait de mieux adapter l'assistance technique aux besoins spécifiques du bénéficiaire et, ainsi, de veiller à ce que ses attentes puissent être satisfaites.

Pour faciliter le processus, le Secrétariat est prêt à apporter son concours et peut donner des renseignements détaillés sur l'assistance technique fournie à des pays bénéficiaires au cours des deux ou trois dernières années.

Le Secrétariat invite les bénéficiaires de l'ATLC à remplir ce formulaire et à le renvoyer avec leur demande officielle. Tous les formulaires devraient être adressés au Directeur de l'Institut de formation et de coopération technique et envoyés par fax au n° +41 22 739 5764.

VEUILLEZ COMPLÉTER CE FORMULAIRE POUR CHAQUE ACTIVITÉ D'ATLC ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LE TRANSMETTRE AVEC UNE LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT À:
 INSTITUT DE FORMATION ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE (IFCT) – OMC – GENÈVE
 FAX: +41 22 739 5764

Gouvernement de ...		
Autorité gouvernementale requérante (Ministère, Mission permanente):		
Personne(s) à contacter dans la capitale responsable(s) de l'activité:	Nom:	Courriel:
	Adresse:	Tél.: Fax: Portable:
Sujet(s) sur lequel (lesquels) porte l'activité:	Matières théoriques <input type="checkbox"/> Accession <input type="checkbox"/> Politique de la concurrence <input type="checkbox"/> Évaluation en douane <input type="checkbox"/> Questions relatives au développement <input type="checkbox"/> Règlement des différends <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Activités générales de renforcement des capacités <input type="checkbox"/> Marchés publics <input type="checkbox"/> TI/Centre de référence de l'OMC <input type="checkbox"/> Accès aux marchés pour les produits non agricoles..... <input type="checkbox"/> Notifications <input type="checkbox"/> Sensibilisation <input type="checkbox"/> Accords commerciaux régionaux <input type="checkbox"/> Règles <input type="checkbox"/> Mesures sanitaires et phytosanitaires <input type="checkbox"/> Services <input type="checkbox"/> Obstacles techniques au commerce <input type="checkbox"/> Facilitation des échanges <input type="checkbox"/> Techniques de négociation commerciale..... <input type="checkbox"/> Mécanisme d'examen des politiques commerciales <input type="checkbox"/> Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	
Veillez indiquer si un aspect particulier du sujet choisi doit être examiné de façon détaillée.		
Ce sujet a-t-il été abordé par d'autres fournisseurs d'ATLC?		

<p>Justification: Veuillez indiquer si cette demande est fondée, par exemple, sur une évaluation des besoins faite dans le cadre d'un examen des politiques commerciales, d'une étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) au titre du Cadre intégré renforcé (CIR), du STDF, de la facilitation des échanges ou de tout autre étude ou document pertinent. Sinon, veuillez donner les raisons de la demande:</p>	
<p>Produits: Veuillez indiquer les produits immédiats attendus et les indicateurs à utiliser pour mesurer la réussite de l'activité.</p>	
<p>Résultats: Veuillez indiquer les résultats attendus de cette activité à moyen terme ainsi que les indicateurs proposés pour confirmer que ces résultats ont été obtenus.</p>	
<p>Public visé:</p>	<p>Fonctionnaires <input type="checkbox"/> Journalistes <input type="checkbox"/></p> <p>Société civile <input type="checkbox"/> Universitaires <input type="checkbox"/></p> <p>Secteur privé <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/></p> <p>Parlementaires <input type="checkbox"/></p>
<p>Connaissances générales/techniques: Veuillez donner des renseignements succincts sur les connaissances générales et techniques des participants.</p>	
<p>Spécialistes: Des orateurs/experts nationaux ou autres peuvent-ils participer à cette activité?</p>	
<p>Lieu proposé et dates souhaitées pour l'activité:</p>	
<p>Dans quelle langue officielle de l'OMC l'activité doit-elle être menée?</p>	<p>Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/></p>
<p>Indiquer les demandes nationales d'ATLC adressées à l'OMC ces deux dernières années:</p>	
<p>Toutes observations supplémentaires:</p>	